



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 25/11/2020



## Réouverture des agences et reprise des visites : la FNAIM salue cette décision et s'engage à être au rendez-vous de la responsabilité

*La réouverture à compter du samedi 28 novembre des commerces, dont les agences immobilières, ainsi que la reprise des visites de biens immobiliers pour les particuliers a été confirmée le 25 novembre au matin. Cette décision était attendue par l'ensemble de la profession, qui est prête pour une reprise des activités dans le respect de règles sanitaires strictes.*

### Un protocole sanitaire renforcé

Pour Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM, « *Les visites reprennent, c'est une bonne nouvelle, qui vient soulager l'ensemble de nos professionnels, dont la situation devenait pour beaucoup intenable. Mais nous gardons à l'esprit la situation sanitaire. Il est plus que jamais nécessaire de garder notre vigilance, et de reprendre nos activités dans un esprit de responsabilité. Cette réautorisation nous engage vis-à-vis de nos clients, de nos collaborateurs mais d'abord et avant tout vis-à-vis des soignants.*».

Consciente de l'enjeu économique comme du rôle de chacun pour éviter une troisième vague, la branche immobilière a négocié un protocole, qui a été adopté à l'unanimité des syndicats de salariés. Ce protocole dresse un ensemble de consignes très strictes afin de reprendre les visites, dans un cadre sanitaire qui appelle une vigilance entière, pour éviter une reprise de l'épidémie.

### Parmi les points renforcés :

- Les visites de biens devront exclusivement être **organisées sur rendez-vous** fixé à l'avance.
- Les visites seront **limitées en nombre (1 par bien par demi-journée) et en durée (30 minutes)**. Les visites se feront individuellement : 1 professionnel + 1 visiteur



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

- Les visites de biens occupés demeureront possibles, avec **accord écrit (par mail) de l'occupant à chaque visite**. Il faudra communiquer le protocole au candidat locataire comme au propriétaire et à l'occupant le cas échéant.
- En amont des visites physiques, une sélection accrue des candidats devra être effectuée, afin de limiter autant que possible les visites « **inutiles** ». En particulier, il est nécessaire de procéder à la présentation « virtuelle » du bien.
- Une fois le rendez-vous fixé, le professionnel fournira au client un « bon pour visite », justifiant le déplacement du particulier (comme les autres commerces, les professionnels de l'immobilier sont dans l'attente de la nouvelle attestation, et de la liste actualisée des motifs de sortie). Sur ce bon de visite, figurent : le numéro de carte professionnelle de l'agent immobilier / administrateur de biens sous la responsabilité de laquelle est effectuée la visite, comme le numéro de mandat correspondant au bien en question. En amont de la visite, le professionnel devra inviter le client à **télécharger l'Appli TousAntiCovid**.

### Une large mobilisation des professionnels

La Fédération nationale de l'immobilier était mobilisée depuis le début de la crise sanitaire auprès du Gouvernement et aux côtés des professionnels.

*« La FNAIM salue cette avancée qui a pu être obtenue grâce à une mobilisation collective et responsable des organisations patronales bien au-delà de notre secteur - je souligne en particulier le rôle décisif du MEDEF. Nous sommes également très sensibles à l'engagement des représentants des salariés de la branche immobilière, sur un protocole sanitaire renforcé, qui nous rend d'autant plus forts mais nous engage tous collectivement »* déclare Jean-Marc TORROLLION.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

## À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

**Galivel & Associés** - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34